

Séance du mardi 18 février 2020

L'an deux mil vingt, le mardi dix-huit février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Pommiers dûment convoqué, est convoqué en séance ordinaire, en Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Daniel **Paccoud**, Maire.

Membres en exercice	19
Présents	18
Votants	19 (17 pour le point III.1)
Pouvoirs	1

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1^{er} adjoint), Arlette **Proietti** (2^{ème} adjointe), Jean-Michel **Coquard** (3^{ème} adjoint), Marie France **Pellegrin** (4^{ème} adjointe), Patrick **Gaudillière** (5^{ème} adjoint), Jean Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Marc **Neyra**, Agnès **Fuxa**, Dominique **Schmitt**, Jocelyne **Crozet**, Fabienne **Pegaz**, Nathalie **Dulac**, Céline **Marcuccilli**, Stéphanie **Druel**, Alain **Reynier** et Vincent **Bureau**

Excusés : Eric **Bettant**

Pouvoirs : Eric **Bettant** donne pouvoir à Daniel **Paccoud**

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**

I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Daniel **Paccoud** rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du 21 janvier 2020 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance.

Dominique **Schmitt** précise que son intervention à l'occasion du tour de table concernant la recrudescence du stationnement sauvage ne concernait pas uniquement le domaine public mais également le domaine privé.

Marc **Neyra** souhaite que soit précisé, après l'intervention de Jocelyne Crozet à l'occasion du tour de table, que plusieurs conseillers ont également insisté sur les difficultés rencontrées et les nombreuses interventions nécessaires pour parvenir à un raccordement fonctionnel à la fibre.

Ces remarques étant prises en compte, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II – AFFAIRES FONCIERES

❖ **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)** : Une DIA est à l'ordre du jour de cette séance au jour de l'envoi de la convocation, pour laquelle la commune ne souhaite pas préempter :

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Acquéreur(s)	Adresse actuelle
Propriété bâtie	339 Chemin des Bonnetières	M. JALLAT et Mme JALICON	M. et Mme FORICHER	92210 Saint-Cloud

III – AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

➤ III. 1 - Approbation du Compte administratif de l'exercice 2019

Jean-Claude **Demay**, doyen d'âge, prend la présidence de la séance, Daniel **Paccoud** ne pouvant, en qualité de Maire de la Commune, se prononcer sur le vote du Compte Administratif.

Marie-France **Pellegrin** présente aux membres du Conseil les caractéristiques du Compte administratif 2019 pour chaque section par poste de dépenses et de recettes.

Section	Recettes <i>(titres émis)</i>	Dépenses <i>(mandats émis incluant les annulations)</i>	Résultat de l'exercice 2019
Fonctionnement	1 701 845.10 €	1 328 724.16 €	373 120.94 €
Investissement	581 304.65 €	878 432.46 €	- 297 127.81 €
Résultat de l'exercice 2019			75 993.13 €

Le **résultat de clôture** (intégrant les résultats antérieurs) est :

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultats à la clôture de l'exercice 2019
Fonctionnement	524 829.86 €	373 120.94 €	1 083 625.13 €
Investissement	- 47 934.80 €	- 297 127.81 €	- 94 657.14 €
TOTAL	476 895.06 €	75 993.13 €	988 967.99 €

Daniel **Paccoud** ayant quitté la salle, Jean-Claude **Demay** propose au Conseil d'approuver le Compte administratif de l'exercice 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le Compte administratif pour l'exercice 2019 tel que présenté.

Daniel **Paccoud** regagne son siège et remercie tous ceux qui ont contribué à l'exécution budgétaire et tout particulièrement le personnel.

➤ III. 2 - Approbation du Compte de gestion de l'exercice 2019

Daniel **Paccoud** présente aux membres du Conseil le Compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier public qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019. Les membres du Conseil constatent que le Compte de gestion pour l'exercice 2019 présenté est en tous points similaire au Compte administratif pour l'exercice 2019 et n'appelle ni réserve ni observation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte de gestion pour l'exercice 2019 tel que présenté.

➤ III.3 - Affectation des résultats du compte administratif 2019

Marie-France **Pellegrin**, après le vote du Compte Administratif 2019, précise qu'il convient d'en affecter les résultats au budget primitif 2020 de la façon suivante :

Section	Résultat clôture 2018	Résultat exercice 2019	Résultat cumulé	Part à affecter au BP 2020	Imputation
Fonctionnement	524 829.86 €	373 120.94 €	1 083 625.13 €		
Investissement	- 47 934.80 €	- 297 127.81 €	- 94 657.14 €	- 94 657.14 €	dépense inv. 001
Restes à réaliser (RAR) 2019	396 411.11 €	386 205.87 €			
Besoin de financement	193 940.44 €	480 863.01 €		480 863.01 €	recette inv. 1068
Solde disponible : excédent de fonctionnement	710 504.19 €	602 762.12 €		602 762.12 €	recette fonct. 002

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat telle que présentée.

➤ **III.4 - Vote de la subvention au CCAB**

Marie France **PELLEGRIN** indique au Conseil que le Centre Culturel Associatif du Beaujolais sollicite la participation financière de la commune à hauteur de 7 850.00 € pour l'année 2020. Cette contribution a fait l'objet d'une contractualisation lors de la réunion du 16 décembre 2014 par la signature d'une charte de partenariat. Ce partenariat a été renouvelé pour la période 2015-2020.

Le CCAB sollicite un versement rapide de la contribution annuelle dans un souci de bonne gestion financière de la structure.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 7 850.00 € au CCAB pour l'année 2020.

IV - PERSONNEL

➤ **IV.1 - Tableau d'annualisation des personnels des écoles du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020**

Arlette **Proietti** indique au Conseil que, comme chaque année, les annualisations de temps de travail sont recalculées afin d'ajuster les plannings des agents affectés aux écoles à leur activité réellement effectuée (hors remplacements). Pour rappel, le temps de travail lissé s'entend comme une harmonisation de la quotité hebdomadaire sur une période donnée (comprenant des périodes sans activité).

Ces annualisations n'impactent pas les quotités de travail de chaque poste figurant dans le tableau des effectifs de la collectivité.

Concernant les variations de quotité de travail, il est précisé qu'elles sont consécutives à l'impact des jours fériés qui correspondent pour la majorité d'entre eux à des jours travaillés.

Arlette **Proietti** présente les modifications de quotités hebdomadaires de travail annualisées des agents titulaires suivantes :

Annualisation 2020
Changement de quotité de travail au 01/01/2020

NOM	Prénom	Travail effectif par semaine 2020	Quotité hebdomadaire lissée du 01/01/2020 au 31/12/2020	Pour mémoire, lissage au 31/12/2019	Commentaire
DESIGAUD	Morgane	30.68	24.77	24.98	
DULAC	Stéphanie	38	30.08	30.23	
DUVERGER	Emilie	24.5	21.44	21.48	
FOLLENFANT	Nathalie	40.5	31.80	35.00	Lissage artificiellement haut de sept à dec 2019
LEDUC	Carine	39	31.15	31.28	
MAITRE	Betty	22.32	18.27	18.34	
MEREU	Michèle	34.68	28.00	28.00	
PERRIER	Sylvia	38	31.53	32.33	
PORTOUKALIAN	Nathalie	24.32	18.49	19.93	Lissage artificiellement haut de sept à dec 2019
RAYMOND	Cathy	17.5	14.37	18.99	Souhait de l'agent de diminuer son temps de travail

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modifications de quotités hebdomadaires de travail annualisées du 1er janvier au 31 décembre 2020 telles que présentées.

➤ **IV.2 - Renouvellement du contrat groupe d'assurance – Mandat délivré au CDG69**

Le contrat groupe d'assurance, souscrit par le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon et garantissant les collectivités qui y adhèrent contre tout ou partie des risques financiers inhérents au régime de protection sociale applicable aux agents territoriaux (maladie, accidents de travail, invalidité, maternité, décès) arrive à échéance le 31 décembre 2020. Le contrat permet notamment à la collectivité de couvrir le coût de remplacement d'un agent.

Une procédure doit être engagée pour son renouvellement en application du Code de la commande publique. Le CDG69 propose de mener la procédure de consultation pour le compte des Communes membres intéressées, sans que cette démarche ne constitue un engagement pour ces dernières.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le principe de participer à la consultation menée par le CDG69 et autorise Daniel **Paccoud** à signer les documents relatifs à ce dossier.

V - TRAVAUX

❖ *Point sur les travaux en cours*

Bâtiments

Jean-Claude **Demay** informe le Conseil des éléments suivants :

Grenier de l'école élémentaire : Le sol du grenier de l'école élémentaire a été récemment refait à neuf et la salle réaménagée pour accueillir le matériel devant être dissocié des archives administratives (matériel électoral, drapeaux, etc.) et qui était jusqu'à présent stocké au sein des archives municipales. Daniel **Paccoud** précise que cette action va de pair avec la commande d'une mission archivage auprès du Centre de gestion, qui débutera ce mercredi 19 février.

Stores de l'école maternelle : Des stores seront prochainement installés dans la salle de couchage et la salle d'évolution de l'école maternelle.

Travaux extérieurs

Chemin du Déo - Protection contre les eaux de ruissellement : Daniel **Paccoud** indique que le chemin du Déo sera fermé le temps des travaux, mais que l'accès sera maintenu pour le transport scolaire et le ramassage des poubelles. Jean-Michel **Coquard** précise que la durée prévisionnelle du chantier est de quinze jours. Ces travaux sont financés par le Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues.

Travaux de la rue de l'Eglise : Jean-Michel **Coquard** informe le Conseil que les travaux, notamment de pose d'une canalisation d'eau pluviale, sont programmés pour le mois d'avril.

Signalisation horizontale : Patrick **Gaudillère** précise que l'entreprise Proximark interviendra dans les prochains jours pour réaliser des marquages de signalisation horizontale (passages piétons).

Skate-Park : René **Blanchet** présente aux membres du Conseil l'avancée des travaux du skate-park. Le chantier est actuellement en cours d'avancement. Les opérations de réception auront lieu, selon les conditions météorologiques, le 3 ou le 10 mars prochain. Les aménagements paysagers prévus seront réalisés dans un second temps.

VI – URBANISME

❖ *Point sur les travaux en cours*

René **Blanchet** précise que le bureau d'études OXYGEN a transmis par courrier une demande de permis de construire afin de rehausser l'antenne située à proximité de la Chapelle Notre Dame de Buisante. Le dossier a été transmis aux Architectes des bâtiments de France.

VII – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

❖ *Rapport des commissions communales*

Stéphanie **Druel** précise que les enfants du CMJ ont organisé une vente de gâteaux au profit de l'association Docteur Clown. Le précédent record de 200 € a été dépassé avec une recette totale de 219 €. Le Conseil adresse ses félicitations aux enfants et ses remerciements aux parents pour leur investissement.

Arlette **Proietti** précise que neuf enfants du CMJ visiteront les cuisines de RPC, fournisseur de repas du restaurant scolaire, ce mercredi 19 février.

Marie-France **Pellegrin** présente au Conseil les dernières publications postées sur la page Facebook de la commune.

❖ *Activités des structures intercommunales*

Commission petite enfance : Arlette **Proietti** précise que la commission s'est réunie dernièrement. Les demandes de places au sein des crèches publiques sont toujours aussi nombreuses.

Des projets émergent autour de la structure Cap génération afin d'encourager et de faciliter la création de liens entre les jeunes et le monde du travail.

SRDC : Patrick **Gaudillère** indique que la réunion annuelle du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (SRDC) a eu lieu. Le Compte administratif a été voté. Un audit sera commandé pour réaliser un bilan de l'état des installations et connaître le devenir de ce réseau câblé dont la concession arrive à échéance en 2025.

SIEVA : Patrick **Gaudillère** précise que le Compte administratif et le Budget prévisionnel ont été votés. Le syndicat se désendette et a pu augmenter le volume des travaux à réaliser l'an prochain.

CCBPD : Daniel **Paccoud** précise que le vote du Compte administratif, du Compte de gestion et du Budget prévisionnel a eu lieu. Le dernier mandat a permis d'opérer un désendettement dépassant les 6 millions d'euros.

- *Projets* :
 - o Le budget 2020 ne présente pas de spécificité particulière, les opérations inscrites dans le cadre d'engagements pluriannuels en cours ont été lancées, à l'instar des projets de Bordelan ou de l'espace Pierres Folles.
 - o Trois dossiers d'aide aux Très Petites Entreprises (TPE) ont été validés dans le cadre du contrat qui lie la CCBPD et la région.
- *Organisation* : L'audit dernièrement commandé avait mis en évidence un besoin de personnel au niveau du service technique, ce qui présage d'évolutions à venir dont le budget voté tient compte.
- *Enfance-jeunesse* :
 - o Les tarifs de la piscine ont été ajustés avec la création d'un Pass jeune pour les 16-18ans
 - o Un onzième centre de loisirs sera ouvert sur Civrieux.

TOUR DE TABLE

Arlette **Proietti** précise que la fête des conscrits aura lieu le 6 mars.

Jean-Claude **Demay** demande des précisions concernant la construction de la terrasse du petit Bourg. René **Blanchet** explique qu'un accord avait été donné uniquement pour la pose des plateformes de la terrasse. Il précise que la circulation des piétons ne s'en trouve pas modifiée car les pots de fleurs présents empêchaient déjà le passage. Les conseillers, à une large majorité, demandent que l'installation soit retirée. Daniel **Paccoud** indique que contact sera pris avec l'exploitant à ce sujet.

Jocelyne **Crozet** précise que les problèmes relatifs à l'installation de la fibre évoqués lors de la précédente réunion du Conseil municipal persistent.

Nathalie **Dulac** signale l'apparition d'une nouvelle décharge sauvage près du chemin de Charpenay.

Fabienne **Pégaz** demande des précisions sur le calendrier des permanences pour la tenue des bureaux de vote pour les élections municipales à venir. Daniel **Paccoud** indique qu'il revient par priorité aux conseillers actuels d'assurer la tenue des bureaux de vote, et informe ces derniers que le calendrier en question leur sera prochainement communiqué.

Marc **Neyra** précise que les Communes Agenda 21 organisent sur la Commune de Pommiers une matinée de présentation des actions menées le samedi 16 mai entre 9h et 12h.

Daniel **Paccoud** remercie les membres du Conseil pour leur implication tout au long des mandats effectués, rappelle les nombreux projets réalisés et souligne la qualité du travail mené par les différentes commissions et leurs membres. Il met également l'accent sur le développement constant des structures et de l'action intercommunale et son impact sur la vie locale.

Daniel **Paccoud** remercie les habitants de Pommiers pour leur confiance, renouvelée depuis ces nombreuses années.

VIII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Proposition d'adoption d'une motion en faveur de la filière viticole

Jean-Michel **Coquard** rappelle le contexte de restriction appliqué par les Etats-Unis sur les vins français. Les vins Beaujolais ne sont pas les plus touchés mais sont également concernés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'exprime en faveur de cette motion et autorise Daniel **Paccoud** à la signer. Les membres du Conseil souhaitent par ce geste exprimer symboliquement leur solidarité avec les viticulteurs.

➤ Demande de soutien financier de la Commune du Teil

Le Maire de la Commune du Teil a lancé un appel à toutes les communes et intercommunalités de France suite au séisme qui a touché la ville au mois de novembre dernier et qui a occasionné de nombreux dégâts matériels sur l'ensemble de la commune.

Daniel **Paccoud** propose une participation financière à hauteur de 500 € en signe de solidarité avec la Commune du Teil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement de la somme proposée à la Commune du Teil.

➤ **Etude de la demande de l'association Gym K Dance dans le cadre du litige l'opposant aux URSSAF**

Daniel **Paccoud** expose aux membres du Conseil le contexte de la demande. L'association Gym K Dance est en litige avec les Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales qui réclament la régularisation d'une erreur commise par l'administration en 2016 dans les cotisations de l'association ; date antérieure à l'exercice du dernier bureau de l'association, dont les membres sollicitent une aide financière de la commune dans le règlement des sommes demandées par les URSSAF. Daniel **Paccoud** indique avoir demandé et obtenu de l'association les éléments comptables des années 2015 à 2019 afin que la demande puisse être étudiée dans les meilleures conditions.

Daniel **Paccoud** précise avoir transmis un courrier aux URSSAF le 5 novembre 2019 afin de solliciter la clémence de leurs services dans le traitement de ce dossier compte-tenu de la situation de l'association qui a cessé son activité en juin et a été clôturée en septembre 2019.

Le Conseil décide de ne pas se prononcer pour l'instant quant au soutien financier demandé, mais propose que la Commune soutienne les membres de l'ex association dans leurs démarches en tentant d'apporter un éclaircissement juridique concernant l'action menée par les URSSAF et les différentes solutions s'offrant à l'association.

Fin du Conseil : 21h45